

**CONVENTION DE CO-PARENTALITÉ:
EXERCICE CONJOINT DE L'AUTORITE PARENTALE**

Nous soussignés,
 et Madame
 Monsieur

demandons l'homologation des mesures suivantes relatives à l'exercice de l'autorité parentale sur nos enfants:

-, né(e) le

Sur la contribution à l'entretien et à l'éducation

	<u>Situation financière du père</u>	<u>Situation financière de la mère</u>
<u>Revenus</u>		
<u>Charges autres que courantes</u>		

La charge de la contribution revient au père à la mère
 Avec un montant de la contribution de par enfant et par mois

Absence de contribution du fait:

- de la résidence alternée (chaque parent assume les frais courants des enfants sur sa période d'accueil)
- de l'état d'impécuniosité du père de la mère

Partage des frais à hauteur de% pour le père et de % pour la mère pour les:
 frais de scolarité frais de santé non remboursés activités extra-scolaires frais exceptionnels

Versement des prestations familiales: au père à la mère partage par moitié

Fait à	Le père:	La mère:
le		

